



Berne, novembre 2022

Papier de position de la SSES sur les installations solaires alpines

La situation géopolitique actuelle a permis des changements rapides en matière de conditions générales pour l'énergie solaire. Le Conseil fédéral a ainsi par exemple décidé de permettre en principe les installations au sol. Le Parlement souhaite quant à lui encourager le développement de l'énergie solaire, en particulier dans l'espace alpin, raison pour laquelle des installations solaires alpines doivent être construites jusqu'à une limite de production annuelle de 2 TWh. Il est indéniable que l'énergie solaire peut contribuer à la production d'électricité en hiver dans les régions de haute montagne. Mais pour la SSES, il est clair que cela ne peut pas se faire au détriment de l'environnement ou de la nature. Le potentiel solaire est suffisamment élevé en Suisse sur les surfaces de toit existantes, dont seule une petite part est pour l'heure utilisée. Les installations en plaine produisent par ailleurs environ 30% de leur production en hiver¹. Miser uniquement sur les régions alpines pour la production hivernale d'électricité n'est donc pas pertinent, et l'importance des grandes installations prévues, comme GondoSolar, a tendance à être surestimée par le public. Les installations au sol dans les régions alpines ne doivent donc pas être surpondérées par rapport aux installations sur les infrastructures existantes. En effet, une "installation solaire alpine", du moins pour les grandes installations dans des zones non encore aménagées, ce n'est pas uniquement le montage de modules solaires en montagne, mais aussi l'aménagement de lignes électriques, de routes ou de téléphériques d'accès pour l'exploitation et la maintenance.

Au vu de tout cela, la position de la SSES est la suivante en ce qui concerne les installations solaires alpines :

- La SSES soutient en principe l'idée de construire des installations solaires en haute montagne pour renforcer le tournant énergétique et en particulier la production hivernale d'électricité.
- Elle s'oppose cependant à l'assouplissement des normes environnementales en la matière. Nos paysages et notre environnement sont déjà confrontés à de grands défis et ne sauraient être soumis à une pression supplémentaire.
- Les installations solaires alpines doivent donc être installées en priorité sur les infrastructures déjà existantes. L'utilisation des toits et des façades, des parkings, des ouvrages de protection contre les avalanches ou des barrages/réservoirs doit dans tous les cas être privilégiée.
- Ce n'est qu'après avoir épuisé ce potentiel que les espaces libres aménagés (c'est-à-dire hors zones protégées et dont l'accès et l'alimentation électrique sont déjà existants) doivent éventuellement être envisagés pour une extension supplémentaire.
- Parallèlement, la SSES demande la construction immédiate de petites installations pilotes sur des surfaces libres, déjà aménagées et non protégées, cela à des fins scientifiques et d'expériences pratiques. Ces Installations doivent être réalisées si possible avec la participation de la population locale, par exemple sous la forme de coopératives solaires.
- La SSES demande un plan sectoriel des installations solaires alpines, dans lequel les zones où des installations solaires alpines peuvent être réalisées sont clairement délimitées.

A propos de la SSES : la SSES s'engage depuis presque 50 ans pour l'utilisation complète de l'énergie solaire. Elle poursuit la vision "Pour une Suisse 100% renouvelable", mais en accord avec la nature, selon sa déclaration de principe. Cela implique non seulement une utilisation efficace de l'énergie, mais aussi une gestion respectueuse de l'environnement et des paysages. Par installations solaires alpines, la SSES entend des capteurs thermiques ou des modules photovoltaïques placés sur les infrastructures et dans les espaces ouverts dans les zones situées au-dessus de la limite du brouillard.

¹ voir le projet de recherche "Alpenstrom Davos" de la ZHAW : <https://www.zhaw.ch/de/lsfm/institute-zentren/iunr/oekotechnologien-energiesysteme/erneuerbare-energien/solarenergie/alpenstrom-davos/>